



Le 11 octobre 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Coe-Rexecode » Création du centre d'études et de recherches économiques au service des entreprises et du débat public

Le COE (Centre d'Observation Economique), institut de conjoncture de la CCIP et Rexecode, association loi 1901 ayant pour objet l'analyse conjoncturelle et l'expertise macroéconomique, dont les adhérents sont des entreprises industrielles, des banques et des grandes institutions, ont décidé de créer « Coe – Rexecode » qui sera le principal centre d'études et de recherches économiques au service des entreprises et du débat public.

La décision a été prise lors des assemblées générales de la CCIP et de Rexecode qui se sont tenues respectivement le 5 octobre et le 10 octobre.

Comme le soulignent Pierre Simon, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et Gérard Worms, président de Rexecode, « C'est la première fois que les grands acteurs du monde professionnel se réunissent pour former un « think tank » économique au service des entreprises et du débat public. »

La nouvelle entité « Coe-Rexecode »

En s'unissant, et grâce aux synergies mises en œuvre, les deux entités donneront naissance à un centre d'étude indépendant doté d'une taille et de ressources lui permettant de se positionner comme un acteur incontournable de la conjoncture et de réaliser des études et des recherches économiques au bénéfice des entreprises de toutes tailles.

« Coe – Rexecode » aura pour objectifs :

- d'observer et de prévoir les tendances, à court et moyen terme, des économies françaises, européennes et mondiales,
- de faire progresser les outils d'aide à la décision pour les entreprises et les organismes professionnels,
- d'apporter une contribution scientifique au débat public, en évaluant les effets des mesures de politique économique sur le développement des entreprises et l'expansion de l'économie française,
- de contribuer à l'information des entreprises françaises sur les questions économiques,
- de réaliser des indicateurs destinés aux professionnels de l'économie,
- de diffuser par des publications et par Internet des analyses économiques
- d'assurer un service conjoncturel particulier pour ses adhérents.

La nouvelle entité sera co-présidée par Pierre Simon, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et Gérard Worms, vice-président de Rothschild Europe, actuel Président de Rexecode.

Elle prendra la forme juridique d'une association loi 1901 et sera composée d'un conseil d'administration, d'un conseil scientifique et d'un conseil d'orientation des études. La direction générale sera assurée par Michel Didier, la présidence du conseil scientifique confiée à Christian de Boissieu, qui est nommé par ailleurs conseiller économique auprès du président de la CCIP, et la présidence du conseil d'orientation des études continuera à être assumée par Daniel Dewavrin.

Comme le souligne Gérard Worms, « au delà d'une simple fusion de deux entités existantes, la création de « Coe-Rexecode » s'inscrit dans une logique d'indépendance et d'objectivité, au service des acteurs de l'économie ».

« En unissant nos forces, nous renforçons notre dispositif d'information au service des entreprises, notamment les 320 000 entreprises que représente la Chambre de commerce et d'industrie de Paris », conclut Pierre Simon.

Contacts:

Service de presse CCIP - a 01 55 65 70 65 / 57 - servicedepresse@ccip.fr Michel Didier - a 01 53 89 20 89 - didier@rexecode.fr